



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

STRATÉGIE NATIONALE SPORT ET HANDICAP 2030

DOSSIER
DE PRESSE

30 janvier 2026





SOMMAIRE

ÉDITORIAL

- 4** Marina FERRARI,
Ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative
- 5** Charlotte PARMENTIER-LECOCQ,
Ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des Personnes handicapées
- 6** CHIFFRES CLÉS ET INFOGRAPHIE
- 8** DONNER L'ENVIE DE PRATIQUER
- 10** RENDRE ACCESSIBLES LA PRATIQUE SPORTIVE,
LES LIEUX DE PRATIQUES ET LES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS
- 12** ACCOMPAGNER ET FORMER LES ACTEURS DU PARASPORT
- 14** OBSERVATION ET ÉVALUATION
- 15** GOUVERNANCE ET TERRITORIALISATION



© MSJVA

Marina FERRARI

Ministre des Sports,
de la Jeunesse
et de la Vie associative

Les Jeux Paralympiques de Paris 2024 ont marqué un tournant historique pour le parasport en France. Ils ont constitué un formidable accélérateur, en renforçant durablement sa visibilité et en mettant en lumière des championnes et champions paralympiques dont les performances ont profondément marqué notre pays. Cet élan s'est traduit concrètement par une hausse significative du nombre de licences dans de nombreuses fédérations, témoignant d'un intérêt renouvelé et d'une envie de pratiquer toujours plus forte.

Pour autant, la pratique sportive des personnes en situation de handicap demeure encore trop inférieure à celle de l'ensemble de la population. L'état des lieux publié par l'INJEP en octobre 2024 nous le rappelle avec force. Le développement du parasport reste donc un enjeu majeur de justice sociale.

La première Stratégie nationale Sport et Handicap a permis des avancées structurantes dans ce domaine. La réduction de la TVA à 5,5 % sur le matériel sportif adapté, la désignation d'un référent activité physique et sportive dans les établissements médico-sociaux, ou encore la prise en charge intégrale des fauteuils roulants sportifs ont levé des freins concrets et durables à la pratique. Forts de ces résultats et portés par l'héritage des Jeux de Paris 2024, nous engageons aujourd'hui une seconde Stratégie nationale Sport et Handicap, avec une ambition renouvelée. **Cette stratégie constitue un cadre de travail partagé, construit avec les personnes en situation de handicap, qui a vocation à se décliner avec l'ensemble des acteurs impliqués sur le sujet : le mouvement sportif et parasportif, les collectivités territoriales, les acteurs du monde du handicap, ainsi que l'ensemble des partenaires concernés.** Et ce, autour de trois priorités structurantes : donner l'envie de pratiquer une activité sportive, rendre la pratique et les lieux de pratique plus accessibles, et accompagner et former l'ensemble des acteurs du parasport sur tous les territoires.

Notre volonté : créer les conditions pour que chaque personne en situation de handicap puisse pratiquer le sport de son choix, au plus près de chez elle.

L'accueil des Jeux d'hiver des Alpes françaises 2030 représente une nouvelle opportunité d'accélération. Une déclinaison spécifique de la stratégie sera portée sur certaines priorités, au premier rang desquelles l'accès à la montagne et aux espaces naturels pour les personnes en situation de handicap. Là encore, l'objectif est de lever les obstacles et d'ouvrir de nouveaux horizons de pratique.

Enfin, cette dynamique doit permettre à la France d'affirmer pleinement son rôle moteur à l'international. En soutenant l'intégration des parasports adaptés au programme des Jeux des Alpes françaises 2030, notre pays entend continuer à montrer la voie et à porter une vision exigeante et ambitieuse de l'inclusion par le sport.

Le sport est un droit, un levier d'émancipation et un vecteur de lien social. À travers la nouvelle Stratégie nationale Sport et Handicap, nous outillons cette vision.



**Charlotte
PARMENTIER-LECOCQ**

Ministre déléguée
chargée de l'Autonomie
et des Personnes handicapées

Le sport est un formidable levier d'émancipation, de santé, de confiance en soi et de citoyenneté. Pourtant, pour trop de personnes en situation de handicap, l'accès à la pratique sportive reste encore semé d'obstacles. Quinze ans après la ratification par la France de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, nous avons une responsabilité collective : faire du sport un droit réel, effectif, et universel.

L'élan exceptionnel des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 a profondément changé les regards. Jamais le parasport n'avait bénéficié d'une telle visibilité, jamais les performances des athlètes paralympiques n'avaient autant rassemblé les Français. Cet héritage nous oblige. Avec Marina Ferrari, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, nous avons fait le choix de le transformer en actions concrètes, durables et territorialisées, au service de toutes les personnes en situation de handicap, partout en France.

La Stratégie nationale Sport et Handicap 2030 marque une nouvelle étape. Elle repose sur une ambition simple et forte : donner envie de pratiquer, rendre accessibles la pratique, les lieux et les événements sportifs, et accompagner l'ensemble des acteurs du mouvement sportif au médico-social, de l'école aux collectivités. C'est une stratégie de continuité et de transformation : continuité des avancées obtenues ces dernières années, transformation profonde de notre manière de penser l'accessibilité, l'inclusion et l'autonomie par le sport.

Rendre le sport accessible, ce n'est pas seulement adapter des équipements ou financer du matériel. C'est permettre à chacun de choisir, de s'engager, de progresser, de partager. C'est reconnaître que l'activité physique est un facteur essentiel de santé, de lien social et de dignité. C'est aussi préparer l'avenir, notamment à l'horizon des Jeux d'hiver des Alpes françaises 2030, en faisant de nos territoires des espaces réellement inclusifs.

Avec cette stratégie, l'État affirme une conviction : le sport est un bien commun. Il doit être ouvert à toutes et à tous, sans distinction. Ensemble, avec les fédérations, les associations, les collectivités, les professionnels et les personnes concernées, nous faisons le choix d'une société plus inclusive, plus juste et plus forte.

CHIFFRES CLÉS



PRATIQUE SPORTIVE

47 %

des personnes en situation de handicap déclarent pratiquer une activité physique ou sportive (contre 80 % dans l'ensemble de la population) / Rapport INJEP 2024 « la pratique sportive des personnes en situation de handicap »



FÉDÉRATIONS

35

fédérations délégataires de parasport dont 7 nouvelles depuis le 22 décembre 2025

51

fédérations membres du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF)



AIDES FINANCIÈRES

100 %

de prise en charge des fauteuils roulants sportifs depuis décembre 2025 par l'Assurance Maladie

70 €

montant du pass Sport, pour la campagne 2025, pour les jeunes en situation de handicap (6 à 19 ans pour les bénéficiaires de l'AEEH, 16 à 30 ans pour l'AAH)

2,5 M€

annuel de soutien à la mise en accessibilité des équipements sportifs et l'achat de matériels et véhicules adaptés (enveloppe ANS Accessibilité)

32

projets (22 territoriaux et 10 fédéraux) ont été soutenus dans le cadre de l'Appel à projets « aide humaine dans le parasport » en 2025 à hauteur de 500k€ (AAP Impact 2024 de l'ANS)



STRUCTURES PARA* ACCUEILLANTES

6 000

structures sportives et 6 500 lieux de pratique référencés dans le Handiguide des sports

2 500

structures sensibilisées par le programme « Club inclusif » depuis 2022

100

sentiers accessibles (randonnée, trail, fauteuil tout terrain), objectif 400 sur l'ensemble du territoire d'ici 2030

* Spécificité propre à la sémantique du milieu sportif, le préfixe « para » (jeux paralympiques > comité paralympique > parasport) est utilisé par souci de clarté et aucunement comme élément de stigmatisation

LES CHIFFRES CLÉS DES JEUX PARALYMPIQUES DE PARIS 2024

+21 %

augmentation des licences pour
la Fédération Française Handisport
en 2024 par rapport à la rentrée 2023

169 délégations

4 400 para athlètes

75 MÉDAILLES

pour la France, dont 19 en or – 8^e place mondiale

22 disciplines

40 MILLIONS

de téléspectateurs en France
(pic à 5,5 millions pour la finale de cécifoot)

2,5 MILLIONS

de billets vendus

STRATÉGIE NATIONALE SPORT ET HANDICAP 2030



Issue d'une large consultation des acteurs du parasport et des personnes en situation de handicap et s'appuyant sur le bilan de la première stratégie, la stratégie 2030 se resserre autour de trois objectifs structurants afin d'être plus opérationnelle. La volonté demeure de placer les personnes en situation de handicap au cœur de la stratégie et d'aménager leur environnement pour le rendre plus inclusif. Cela nécessite également d'accompagner et de former les acteurs de droit commun.

OBJECTIF 1 : donner l'envie de pratiquer

ACTION 1 :

Informar les personnes
en situation de handicap
sur les bienfaits de la pratique
et sur l'offre de pratique
para-accueillante

ACTION 2 :

Soutenir l'événementiel
comme vitrine du parasport

OBJECTIF 2 : rendre accessibles la pratique sportive, les lieux de pratique et les événements sportifs

ACTION 3 :

Rendre accessible
la pratique sportive

ACTION 4 :

Rendre accessibles
les lieux de pratique

ACTION 5 :

Rendre accessibles
les événements sportifs

OBJECTIF 3 : accompagner et former les acteurs du parasport

ACTION 6 :

Accompagner les acteurs
du champ sportif

ACTION 7 :

Accompagner les acteurs
du champ de l'éducation

ACTION 8 :

Accompagner les acteurs
du champ du handicap,
du médico-social et du sport-santé

OBJECTIF 4 : Renforcer l'observation du parasport

OBJECTIF 5 : Territorialiser la Stratégie nationale Sport et Handicap

DONNER L'ENVIE DE PRATIQUER

Encourager la pratique sportive des personnes en situation de handicap est une priorité de la Stratégie nationale Sport et Handicap 2030. **Aujourd'hui, moins d'une personne en situation de handicap sur deux (47%) pratique une activité physique ou sportive au moins une fois par an, contre 80 % dans l'ensemble de la population.** Face à ce constat, la stratégie agit pour lever les freins d'information, de représentation et de visibilité, et faire naître une envie durable de pratiquer.

Informier sur les bienfaits et sur l'offre de pratique para-accueillante

Près de **25 % des personnes en situation de handicap** interrogées dans le cadre de [l'étude ONAPS/FNORS](#) considèrent le manque d'informations sur les équipements sportifs et les offres adaptés à leur handicap comme un frein à leur pratique.

La stratégie prévoit la mise en œuvre d'un plan de **communication à grande échelle** pour mieux faire connaître :

- les **bienfaits de l'activité physique et sportive** pour les personnes en situation de handicap sur les plans physique, mental et social ;
- l'**offre de pratique para-accueillante**, partout sur le territoire.

Cette action vise notamment à faire connaître auprès des personnes en situation de handicap :

- la **rubrique sport du site « Mon parcours handicap »**, enrichie et valorisée depuis sa création à l'occasion des Jeux Paralympiques de Paris 2024. Véritable point d'entrée pour les personnes concernées et leurs aidants, elle centralise l'information, met en avant les outils existants et relaiera désormais un calendrier régulier d'événements parasportifs,
- le **Handiguide des sports**, plateforme nationale de référence recensant les structures sportives capables d'accueillir des pratiquants en situation de handicap, afin de faciliter le passage à l'acte et l'accès à une pratique de proximité. L'objectif est aussi d'augmenter le nombre de structures référencées sur la plateforme.

CHIFFRES CLÉS HANDIGUIDE DES SPORTS

6 000

structures sportives et
6 500 lieux de pratique
para-accueillants recensés

+ de 100

disciplines accessibles
aux personnes en situation
de handicap

Les grands événements sportifs, vitrines du paraspport

Les grands rendez-vous sportifs permettent de changer le regard sur le handicap, valoriser les performances et susciter des vocations. Dans la continuité de l'élan des Jeux de Paris 2024, la Stratégie nationale Sport et Handicap 2030 vise à pérenniser et amplifier la visibilité du paraspport.

Pour faire de l'événementiel un levier de rayonnement du paraspport, la stratégie prévoit de :

- Encourager l'organisation **de grandes compétitions parasportives en France** ;
- Renforcer l'intégration du paraspport dans les **grandes manifestations sportives** (compétitions, Fête du Sport, mois de l'activité physique et sportive...), dans le prolongement du principe de conditionnalité des aides de l'État, instauré en 2023, liant le soutien public à l'organisation d'épreuves ou de démonstrations parasportives ;
- Pérenniser la **Journée paralympique**, comme temps fort de sensibilisation.

Une attention particulière est portée à la **médiatisation des parasportives et des parasportifs**, notamment à travers le **fonds audiovisuel de l'Agence nationale du Sport (ANS)** et l'opération « **Jouons ensemble** », menée en lien avec l'**ARCOM**, afin d'inscrire durablement le paraspport dans le paysage médiatique.



RENDRE ACCESSIBLES LA PRATIQUE SPORTIVE, LES LIEUX DE PRATIQUES ET LES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

Pour permettre aux personnes en situation de handicap de pratiquer une activité physique et sportive **partout et dans de bonnes conditions**, la Stratégie nationale Sport et Handicap 2030 agit simultanément sur l'accessibilité des pratiques, des infrastructures et des événements. L'objectif est de garantir un **parcours sportif fluide, sécurisé et inclusif**.

Rendre la pratique sportive accessible

La stratégie renforce les conditions d'accès à la pratique en répondant aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, tant en matière **d'aides matérielles et techniques** que, pour la première fois à cette échelle, **d'accompagnement humain**.

Elle s'appuie notamment sur :

- le lancement d'un **appel à projets** pour soutenir les clubs et associations proposant un accompagnement humain vers et dans la pratique sportive ;
- le **financement de matériel et de véhicules adaptés**, via l'enveloppe dédiée de l'ANS ;
- la **mutualisation du matériel sportif adapté**, facilitée par le Handiguide des sports.

Ces mesures complètent les dispositifs existants, dont la **Prestation de compensation du handicap (PCH)**, afin de lever les obstacles concrets à l'entrée dans la pratique.

PRISE EN CHARGE DES FAUTEUILS ROULANTS SPORTIFS

Depuis le 1^{er} décembre 2025, l'Assurance Maladie prend en charge à 100 % tous les fauteuils roulants sportifs ainsi que leurs options et adjonctions selon les besoins des personnes. Les fauteuils roulants manuels sportifs voient leur prise en charge multipliée par 4, passant de 600 € à 2 400 €.

L'EXEMPLE DU PROJET « AIDE HUMAINE » DU DAHLIR

Depuis 2012, l'association DAHLIR facilite l'accès durable au sport pour les personnes en situation de handicap, en particulier dans les territoires ruraux. Grâce à un accompagnement individualisé, le projet lève tous les freins à la pratique (mobilité, financement, adaptations, aide humaine) et accompagne près de 500 personnes par an en Auvergne-Rhône-Alpes. Soutenu par l'ANS, le dispositif se déploie aujourd'hui sur de nouveaux territoires avec le CPSF, en intégrant un accompagnement innovant des proches aidants.

Rendre les lieux de pratique accessibles

Garantir l'accessibilité des équipements sportifs est une condition essentielle pour développer une **offre sportive de proximité**. La stratégie prévoit :

- un **soutien renforcé à la mise en accessibilité des équipements sportifs**, via un fonds dédié de 2,5M € par an ;
- l'élaboration d'un **référentiel interministériel d'accessibilité des équipements sportifs**, pour harmoniser et fiabiliser l'information disponible ;
- le développement d'outils spécifiques pour l'**accessibilité des espaces naturels**, avec un objectif de **recensement de 400 sentiers accessibles d'ici 2030** ;
- la mise en place d'un **référentiel dédié aux stations de montagne**, mesure d'héritage des **Jeux d'hiver Alpes françaises 2030**.

LE PÔLE DE RÉFÉRENCE INCLUSIF SPORTIF MÉTROPOLITAIN (PRISME)

Unique en Europe, le PRISME est un équipement multisports innovant dédié à la **pratique sportive inclusive**. Héritage des Jeux de Paris 2024, il propose, sur plus de **8 000 m²**, une offre sportive variée (handball, natation, boccia, escalade, athlétisme, danse...) accessible à toutes et tous.



LE LABEL HANDI'SPOT

Développé par **Rossignol** avec la **Fédération Française Handisport**, le label **Handi'Spot** vise à rendre les **activités de pleine nature** (randonnée, trail, fauteuil tout terrain) accessibles aux personnes en situation de handicap, physique et/ou sensoriel. Accessible via l'application **On Piste**, il recense **plus de 100 parcours labellisés**, avec des informations précises sur l'accessibilité (obstacles, largeur des chemins, technicité), permettant aux pratiquants de choisir leur itinéraire en toute autonomie.

Rendre les événements sportifs accessibles

Dans le prolongement de l'héritage de **Paris 2024**, la stratégie vise à faire de l'accessibilité un **standard durable** pour l'ensemble des événements sportifs soutenus par l'État.

Elle repose sur :

- le **renforcement des critères d'accessibilité obligatoires** dans les financements publics ;
- l'**accompagnement des organisateurs**, adapté selon la taille des événements ;
- la mise à disposition d'un **guide et d'outils pratiques**, issus de l'expérience des Jeux de Paris 2024 ;
- l'**implication directe des personnes en situation de handicap**, notamment à travers des tests usagers, pour garantir une expérience inclusive pour les sportifs, les spectateurs et les bénévoles.

ACCOMPAGNER ET FORMER LES ACTEURS DU PARASPORT

Le développement du parasport repose sur la **montée en compétence de l'ensemble des acteurs de terrain**. La Stratégie nationale Sport et Handicap 2030 vise à **outiller, former et accompagner** durablement ces professionnels et bénévoles, afin de garantir un accueil de qualité et des parcours de pratique sécurisés et inclusifs.

Accompagner les acteurs du champ sportif

La stratégie renforce l'accompagnement des clubs et des fédérations, premiers points d'entrée vers la pratique sportive. Elle soutient le développement de compétences pour :

- **Former les clubs sportifs à l'accueil des personnes en situation de handicap** via le dispositif « Club inclusif » ;
- **Lutter contre toute forme de violence et de discrimination dans le parasport**, notamment avec la cellule [Signal Sport](#) ;
- **Accompagner les fédérations dans la mise en accessibilité numérique** et dans leur communication ;
- **Renforcer les contenus de formation et les référentiels de certifications** pour une pratique sportive pleinement inclusive.

LE PROGRAMME « CLUB INCLUSIF »

Programme emblématique des Jeux de Paris 2024, le dispositif « Club inclusif » porté par le CPSF, financé à hauteur de **2,2 M€** par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, a permis, depuis son lancement en 2022, de sensibiliser plus de **2 500 structures dans 93 disciplines sportives**.

Accompagner les acteurs du champ éducatif

La stratégie vise à développer les compétences, les ressources et la coordination des acteurs éducatifs pour garantir un accès effectif à la pratique sportive inclusive, de l'école à l'université.

- Dans l'enseignement scolaire :
 - **Formation initiale et continue** des enseignants sur les pratiques inclusives ;
 - Mise à disposition de **guides, ressources et parcours numériques** pour outiller les équipes éducatives.
- Dans l'enseignement supérieur :
 - **État des lieux national** des pratiques inclusives et diffusion des bonnes pratiques ;
 - Renforcement de la **coopération entre services handicap et services des sports** ;
 - Adaptation et **diversification de l'offre sportive universitaire** pour plus d'accessibilité et d'attractivité.

LES SPORTS INCLUSIFS

Les sports inclusifs – comme le baskin, le volley partagé ou le poull ball – permettent à des personnes avec et sans handicap de jouer ensemble, quels que soient les types de handicap.

Ces disciplines favorisent la coopération, la mixité et l'égalité des chances, en plaçant la participation et le plaisir au cœur de la pratique sportive.



Accompagner les acteurs du champ médico-social, du handicap et du sport-santé

La Stratégie nationale Sport et Handicap 2030 structure la coopération entre le mouvement sportif, le secteur médico-social et le sport-santé afin d'ancrer durablement la pratique sportive dans les parcours de vie des personnes en situation de handicap.

- **Créer un « réflexe sport » chez les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)** en les informant et en les formant sur les bénéfices de l'activité physique et sportive et les possibilités de pratique ;
- **Déployer les 30 minutes d'Activité Physique Quotidienne à l'ensemble des établissements médico-sociaux en s'appuyant sur le réseau des référents pour l'activité physique et sportive des établissements ;**
- **Favoriser l'accueil, la prise en charge et l'orientation des personnes en situation de handicap dans les 560 Maisons Sport-Santé partout sur le territoire.**

L'INSTITUT PARASPORT SANTÉ (IPS)

L'IPS, fondation hospitalo-universitaire, accompagne les personnes en situation de handicap grâce à un suivi médical, sportif, technologique et social, pour favoriser une pratique physique de loisir ou de haut niveau. Actuellement à Garches, l'institut s'installera en 2027 à Bécheville (Les Mureaux) dans un bâtiment de 8 000 m² équipé de terrains sportifs et de structures spécialisées, porté par une équipe multidisciplinaire d'une centaine de professionnels.

L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE EN ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES MÉDICO-SOCIAUX (ESMS)

Depuis 2023, chaque ESMS doit désigner un référent pour l'activité physique et sportive chargé d'informer les personnes accompagnées et leurs proches sur l'offre d'activités disponibles. Pour soutenir ces missions, le CPSF et l'ARS Pays de la Loire proposent un outil d'autodiagnostic en ligne permettant d'évaluer les besoins et développer un projet sportif adapté :

<https://autodiagnostic-esms.france-paralympique.fr/>

OBSERVATION ET ÉVALUATION

Avec la Stratégie nationale Sport et Handicap 2030, l'État structure une démarche d'observation nationale pérenne afin de disposer de données fiables et d'orienter son action.

UNE MÉTHODOLOGIE EN 4 ÉTAPES CLÉS

1. CO-CONSTRUIRE LES INDICATEURS

Mise en place d'un groupe de travail dédié associant l'ensemble des acteurs concernés pour définir et partager des indicateurs communs.

2. RECUEILLIR LES DONNÉES

Croisement de données issues :

- des outils du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative (pass Sport, Handiguide des Sports, Data ES, Data.Sports) et de l'ANS (PSF, PST) ;
- d'acteurs partenaires (INSEE, DREES).

3. STRUCTURER LES DONNÉES DE LA PRATIQUE LICENCIÉE

Consolidation progressive des données sur les licenciés en situation de handicap, en lien avec les fédérations sportives, le CPSF et la CNIL, et intégration d'indicateurs parasportifs dans les contrats de développement, sur la base d'un cadre harmonisé.

4. RESTITUER ET RENDRE ACCESSIBLE

- cartographies et graphiques territorialisés ;
- mise à disposition en open data via une interface dédiée « Sport et handicaps » sur [Data.Sports](https://data.sports.gouv.fr/).

GOUVERNANCE ET TERRITORIALISATION

La réussite de la Stratégie nationale Sport et Handicap 2030 repose sur une gouvernance claire et un déploiement au plus près des besoins des personnes en situation de handicap et des acteurs locaux. Le Gouvernement s'appuie sur son réseau de référents « sport et handicaps » au sein des services déconcentrés pour assurer une mise en œuvre coordonnée et adaptée aux réalités territoriales.

- **À l'échelle régionale** : pilotées par les DRAJES, en lien avec les services de l'État, le CPSF et les collectivités locales, les stratégies régionales Sport et Handicap déclinent la stratégie nationale en tenant compte des spécificités territoriales et des leviers régionaux (emploi, formation, filières du parasport).
- **À l'échelle départementale** : la mise en place d'instances de gouvernance du parasport fédère les acteurs locaux (collectivités, mouvement sportif, MDPH, associations, structures médico-sociales) afin de coordonner l'action publique et développer une offre sportive inclusive de proximité.





GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTACTS PRESSE

Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative

95 avenue de France

75650 Paris Cedex 13

01 55 55 98 25

presse@jeunesse-sports.gouv.fr

www.sports.gouv.fr/espace-presse

Cabinet de Mme Charlotte PARMENTIER-LECOCQ

Ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des Personnes handicapées

01 87 05 94 21

sec.presse.aph@social.gouv.fr

www.monparcourshandicap.gouv.fr/sport